



Les sections CGT Finances 44

L'esprit de conquête

Compte-rendu du comité départemental d'action sociale du 24 juin 2016 – déclaration liminaire

La présente réunion du comité départemental d'action sociale évoquera la situation de la **restauration collective** sur notre département.

Plusieurs dossiers seront évoqués : parmi les cas évoqués, celui du restaurant de **Cambronne**, où l'association de gestion connaît de grandes difficultés de fonctionnement, celui du restaurant de **Châteaubriant**, menacé de fermeture, et celui des agents du SIP de **Rezé**, où le restaurant privé conventionné a fermé ses portes.

Rappelons également que nous continuerons à suivre l'ensemble des sujets en cours : Saint-Nazaire, Ancenis, mais aussi demande de tickets restaurants pour des douaniers par exemple.

La CGT rappelle qu'elle prône l'accès prioritaire de tous les agents à une restauration collective de qualité, et un soutien de l'administration aux restaurants financiers et interministériels, à une hauteur suffisante pour que le tarif indicatif maximal de 5,65 € ne soit pas dépassé.

Nous évoquerons également les **orientations de l'action sociale**, telles qu'elles ont été rappelées par l'administration centrale aux présidents de CDAS et aux délégués départementaux.

La CGT, organisation porteuse de propositions, est favorable à une réflexion sur l'avenir de nos prestations. Pour autant, cette réflexion doit être vue sous l'angle de la satisfaction des besoins des agents. Or c'est au contraire sous le seul angle des économies à réaliser, au nom d'un « contexte désormais contraint au plan budgétaire », autrement dit d'une politique d'austérité décidée par le gouvernement, que ces réflexions sont menées. La CGT sera donc particulièrement vigilante sur les orientations qui seront prises. **Elle exigera également que la délégation dispose des moyens, notamment humains, pour remplir ses missions.**

Les suppressions de postes qui touchent désormais l'ensemble des délégations, dont la nôtre, ne vont pas dans ce sens.

Un **questionnaire** à destination des agents sera validé lors de ce CDAS. Il devrait permettre de mieux connaître les attentes des agents en matière d'action sociale. La CGT approuve cette démarche, et espère que ce questionnaire permettra de faire évoluer positivement nos prestations locales.

la CGT reste plus que jamais mobilisée contre la loi « travail », et souligne les risques qu'entraînerait une adoption de la loi contre l'opinion de la population. A ignorer l'avis du peuple, on alimente les tentations de rejet et de repli sur soi, l'actualité de ce jour au Royaume-Uni le rappelle.

La CGT n'en oublie pas les autres luttes plus catégorielles qui sont menées dans nos services. Elle soutient ainsi la lutte de nos collègues **assistants de services sociaux** et **conseillers techniques de services sociaux**, dont le plafonnement indemnitaire a diminué depuis l'application de la RIFSEEP l'an dernier, et dont les tâches ne sont pas reconnues à leur juste niveau.

Au-delà des bonifications indemnitaires qui pourraient être obtenus grâce à leur mouvement, la CGT continue à revendiquer la reconnaissance et la valorisation de leur métier par la construction d'une véritable grille de filière sociale de la catégorie A.